

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : _____ Dossier complet le : _____ N° d'enregistrement : _____

1. Intitulé du projet

lots B1 et C1 Nord du projet de ZAC Confluence phase 2

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale NEXITY IR PROGRAMMES RHONE BOURGOGNE AUVERGNE

Nom, prénom et qualité de la personne MARCCHAL Frédéric
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

8	2	4	3	5	0	8	1	3			
---	---	---	---	---	---	---	---	---	--	--	--

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique 39 b) Opération d'aménagement dont la surface de plancher ou l'emprise au sol est supérieure ou égale à 10 000m ²	SDP : 33 876 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est situé sur des parcelles d'environ 11 369 m². Les composantes du projet sont les suivantes :

- Construction de 33 876 m² SDP comprenant :

* 238 logements (18 114 m² SDP). Ils sont en accession libre (92 logements), en locatif social (10 PLS et 79 PLUS-PLAI) et en accession en dispositif BRS (57 logements) ;

* Du tertiaire : bureaux (1 886 m² SDP), et enseignement supérieur (12 250 m² SDP). Ainsi que des commerces (1 166 m² SDP)
Cette programmation est répartie dans 11 bâtiments rassemblés en 2 îlots (îlot C1 Nord : C1-01, C1-02, C1-03, C1-04, C1-05 et C1-09 et îlot B1 : B1-01, B1-02, B1-03, B1-04 et B1-05) avec un épannelage allant du R+2 au R+16 et un niveau de sous-sol.

De espaces communs sont présents dans les bâtiments : 1 500 m² de terrasses partagées en toiture, celliers aux paliers des logements, locaux vélos,

- Aménagement de 200 places de stationnement en R-1 ou en CLD (aménagement parking marché gare) ;

- Aménagement d'environ 3 500 m² d'espaces verts en cœur d'îlots appelés jardins avec des cheminements doux et 76 % de pleine terre.

(voir la description des projets en ANNEXES 8, 15, 16, 17, 18, et 19)

4.2 Objectifs du projet

Les îlots B1 et C1 Nord, proposeront une offre complète pour le parcours résidentiel en accession sociale à la propriété, en accession libre et en locatif social.

Plus globalement, ils s'inscrivent dans le projet de territoire du grand Lyon qui, par le projet de ZAC Lyon Confluence, se donne les moyens d'attirer, en plein centre, les emplois, les services, les institutions et les grands événements qui caractérisent les villes capitales, et ainsi de construire son avenir sur la scène internationale.

Le îlots répondent aux objectifs de la ZAC Lyon Confluence Phase 2 qui sont de :

- Poursuivre le développement de la presqu'île engagée par la première phase de Lyon Confluence en créant un nouveau quartier de centre-ville qui renforce le rayonnement de l'agglomération lyonnaise ;
- Proposer une ville durable alliant densité, mixité, confort des habitants et des usagers et ancrée dans la proximité ;
- Promouvoir l'histoire et la géographie du site (le génie du lieu) en mettant en valeur les fleuves, les qualités paysagères et le patrimoine industriel et logistique du site ;
- Renforcer l'accessibilité de la presqu'île sud par un projet urbain s'appuyant notamment sur le renforcement des transports en commun, des liens avec Gerland et la maîtrise de la présence de la voiture.
- Favoriser l'innovation et la créativité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Il n'est pas prévu de travaux de terrassement de grand ampleur. Il s'agit d'un chantier classique entraînant des mouvements de terres liés aux fondations des constructions, à l'aménagement du niveau de sous-sol et au décapage superficiel de la terre végétale.

Les travaux entraîneront la circulation de poids lourds sur les voiries à proximité pour l'excavation des terres et l'acheminement des matériels et matériaux de construction. Cela engendrera quelques nuisances temporaires typiques d'un chantier classique pour les riverains.

Cependant, ils bénéficient d'un accès direct par le quai Perrache directement accessible depuis la route M7.

Aucune démolition de bâtiments n'est prévue car elles ont déjà été réalisées dans le cadre de la ZAC 2 de Confluence. Le bâtiment actuellement présent sur les terrains est en préfabriqué. Il est présent temporairement pour la phase chantier des projets en cours à proximité.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet correspond à l'aménagement de 11 bâtiments de logements et de tertiaire répartis dans deux îlots : 6 bâtiments pour l'îlot C1 Nord (au Sud) et 5 pour l'îlot B1. Ils s'insèrent dans un tissu imperméable en pleine mutation qui deviendra un tissu mixte à l'image du présent projet.

Les deux îlots sont séparés par la rue J. et R. de Pury et sont enserrés entre la rue Delandine (à l'Ouest) et le Quai Perrache (à l'Est) puis l'Autoroute du Soleil (A7) puis le Rhône.

Ils seront accessibles en voiture par la Rue J. et R. de Pury qui sépare l'îlot C1 Nord (au Sud) de l'îlot B1.

Le site est bien desservi en transport en commun avec :

- La station de tramway T1 située à environ 200 m du projet ;
- Les arrêts de bus 63 et 51 (Hôtel Région Lontochet et Casimir Perier) situés aux abords du projet et permettant l'accès à la partie Est du Grand Lyon ;
- La station de métro A et la gare Perrache situées à 1 km du projet.

Concernant la gestion de l'eau, l'ensemble de la ZAC Confluence a fait l'objet d'un dossier d'autorisation loi sur l'eau intégrant les îlots C1 Nord et B1. Les eaux pluviales trentennales sont gérées avec un système d'infrastructures vertes implanté au centre du jardin. Les eaux des toitures seront collectées dans des réseaux qui convergent au point bas du jardin pour infiltration.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dans le cadre de son dossier de création, la ZAC Lyon Confluence 2ème phase a fait l'objet :

- D'une étude d'impact sur laquelle un avis a été émis le 29/04/2010. Elle a fait l'objet d'une actualisation en octobre 2012, dans le cadre du dossier de réalisation de la ZAC approuvé le 12/11/12. Elle a fait l'objet d'un avis délibéré de l'Autorité Environnementale et soumis au CGEDD sur les travaux d'aménagement des voiries le 24/04/13.
- D'un dossier d'autorisation Loi sur l'Eau de la réalisation des espaces publics urbains autorisé par l'Arrêté Prefectoral du 24/07/2014 ;

Les îlots C1 Nord et B1 sont soumis à :

- Permis de construire ;
- Étude d'impact suivant la décision de l'examen au cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de Plancher (SDP) :	33 876 m ²
Dont SDP îlot B1 (5 bâtiments : 1 en R+2, 2 en R+5/R+6, 1 en R+7/R+8 et 1 en R+16) :	14 317,4 m ²
Dont SDP îlot C1 Nord (6 bâtiments : 1 en R+3, 3 en R+5/R+6, 1 en R+7/R+8 et 1 en R+16) :	19 109,3 m ²
Surface d'emprise :	11 369 m ²
Dont surface d'emprise B1 :	4219 m ²
Dont surface d'emprise C1 Nord :	6150 m ²
Nombre de logements (environ) :	244
Nombre de places de parking :	200

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 5° 44' 22" 5 Lat. 04° 49' 19" 1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
 Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :
 Lyon, 2ème arrondissement (69 002)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oul Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oul Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est à 50 m à l'Est du projet. Il s'agit de la ZNIEFF de type II "Ensemble fonctionnel formé par le fleuve Rhône, ses Lones et ses Brotteaux à l'amont de Lyon " (820004939). Notons aussi la proximité de la ZNIEFF de type I "Val de Saône méridional" (820030870) située à 500 m à l'Ouest.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope le plus proche est à 7,5 km au Nord du projet "Isle de Crépieux Charmy" (FR3800687)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est couvert par le Plan environnementale Sonore du Grand Lyon, le PPBE d'État dans le Rhône 2015-2018, approuvé le 3/11/2015 et par un nouveau PPBE 2019-2023. Le front Est du périmètre de projet est concerné par des dépassements de seuil. Le site est concerné par des voies classées au titre des infrastructures de transports terrestres bruyantes : la M7 de catégorie 1 (300 m de part et d'autre de la voie) et le Quai Perrache de catégorie 4 (30 m de part et d'autre de la voie).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé à 250 m au Nord du périmètre de protection au titre des abords du domaine de Bellerive inscrit le 11/05/2004.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par une zone humide identifiée à l'échelle du département ou de la Métropole de Lyon. Et le contexte urbain du site n'est pas favorable à la présence de zones humides.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le PPRI du Grand Lyon pour les inondations du Rhône et de la Saône - Secteur Lyon Villeurbanne approuvé par arrêté préfectoral le 2 mars 2009. Il cependant en dehors du zonage du PPRI et est uniquement concerné par des remontées potentielles de la nappe et du réseau. La métropole de Lyon est concernée par le PPRT de la "Vallée de la Chimie" du fait de la présence de l'usine Arkema Pierre Bénite. Le PPRT a été approuvé le 19 octobre 2016 par arrêté préfectoral n°69-2016-10-19-00 PPRI approuvé 2 mars 2009. PPRT approuvé 19 octobre 2016.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les études de qualité des sols réalisées dans le cadre du projet de ZAC Confluence ont révélé la présence de traces de pollution concernant notamment les deux îlots.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 7,2 km au nord-est du site "Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A l'exception des prélèvements d'eau potable dans les réseaux existants, le projet ne prévoit pas de prélèvements d'eau en phase exploitation.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet induit la réalisation d'un niveau de sous-sols susceptible de créer des modifications très localisées et de faible ampleur sur les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création du sous-sol générera un volume de sol. Les terres végétales compatibles avec l'usage seront réutilisées au maximum pour les aménagements paysagers.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera l'apport de matériaux de construction extérieurs au site. Le projet réutilisera au maximum les terres excavées pour les aménagements paysagers.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les tènements concernés par le projet sont des terrains en friche suite à la démolition du marché de gros. Il ne comporte aucun arbre/arbuste et le sol est clairsemé d'une végétation pionnière. Le site n'est donc pas susceptible d'entraîner des perturbations, dégradations et destructions de la biodiversité existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 7,2 km du site Natura 2000 le plus proche et ne remet pas en cause les habitats et espèces d'intérêt communautaire qui y sont recensées. En effet, le projet s'inscrit dans un secteur déjà fortement urbanisé, où aucun habitat, ni espèce, d'intérêt communautaire n'est retrouvé. Le seul lien fonctionnel susceptible d'être impacté concerne le fleuve Rhône. Cependant, étant donné que le site d'étude se situe en aval du site Natura 2000, dans une zone où le Rhône est fortement artificialisé, le projet n'aura aucun impact significatif sur les milieux et la faune aquatiques.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En raison de sa proximité avec le Rhône et la Saône, les îlots sont situés à proximité de deux inventaires de ZNIEFF ("Ensemble fonctionnel formé par le fleuve Rhône, ses Lones et ses Brotteaux à l'amont de Lyon " (820004939) à 50 m à l'Est et "Val de Saône méridional" à 500 m à l'Ouest). Cependant, le projet n'aura pas d'incidences sur ces zones car le site se situe dans un contexte actuellement très artificialisé et dégradé.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien qu'un PPRT soit identifié à Lyon, le site de projet n'est pas concerné par un des périmètres définis par ce plan de prévention.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le risque sismique de la commune est faible (niveau 2). Des règles de construction parasismique seront prises en compte pour la construction des nouveaux bâtiments. Concernant les mouvements de terrain, le site de la confluence ne présente pas de risque d'instabilité de terrain recensé mais la nature même des sols constitue un risque potentiel d'instabilité des couches superficielles particulièrement profondes dans ce secteur. On soulignera ainsi la probabilité d'une présence de couches de vase, intercalées dans les différents dépôts superficiels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les études de qualité des sols réalisées dans le cadre du projet de ZAC Confluence ont révélé la présence de traces de pollution. Un plan de gestion générique a été réalisé pour le projet de ZAC et par Artélia pour l'îlot C1N en 2020 et pour le bâtiment 2 de l'îlot B1 en 2021. D'après les attestations des îlots C1N et B1.2 (ANNEXES 8 et 9), les mesures de gestion de cette pollution sols recommandées sont bien prises en compte par NEXITY . De même, un plan de gestion sera réalisé pour les autres bâtiments de l'îlot B1 qui sera aussi pris en compte et fera l'objet d'une nouvelle attestation au dépôt du/des PC.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de construction vont générer un trafic routier temporaire. Puis l'arrivée d'une population nouvelle au sein des bâtiments engendrera d'autres déplacements. Néanmoins, ces derniers seront réduits du fait de la proximité avec les transports en commun et de la présence d'autres modes alternatifs à la voiture individuelle (cycles, marches, ...). Les enjeux, les impacts et les mesures liés aux déplacement ont été intégrés dans le cadre de l'étude d'impact de du projet de ZAC Confluence phase II.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet générera des nuisances sonores dues au trafic routier des nouvelles populations. Il est concernée par des nuisances sonores (sur sa frange Est). Les enjeux, impacts et mesures ont été pris en compte dans l'étude d'impact de le ZAC Confluence phase 2. Conformément à cette étude, les nuisances ont été prises en compte dans la programmation, la disposition et la construction des bâtis (pas de logement dans les bâtiments situés en bordure Est, création d'un front de bâtiments écran, etc) (ANNEXES 10 et 11).

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des émissions lumineuses provenant des éclairages des nouveaux bâtiments sans gêne compte tenu du contexte urbain.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé dans le 2ème arrondissement de Lyon, en pleine zone urbaine. Le ciel nocturne est donc déjà impacté par la pollution lumineuse.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La légère augmentation du trafic contribuera aux modifications du bilan des émissions indiqués dans l'étude d'impact. Cela ne devrait pas être significatif au regard des rejets du tissu urbain existants. D'autant que de nombreuses offres alternatives à la voiture existent à proximité du projet, participant à limiter les émissions de gaz à effet de serre.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées seront raccordées au réseau public d'assainissement. Le projet prévoit l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle, conformément au PLU-H de la Métropole de Lyon et un dossier d'autorisation loi sur l'eau a été réalisé pour la ZAC Confluence phase 2 approuvé le 24/07/2016 par le préfet du Rhône. La gestion de l'eau des lots est encadrée par cet arrêté. Les dimensionnement sont réalisés pour une crue trentennale et prend en compte les zones polluées (voir les notices de gestion des eaux pluviales en ANNEXE 12 et 13) .
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas d'effluents spécifiques hormis les rejets d'eaux usées qui seront traitées par le réseau d'assainissement, géré par la Métropole de Lyon.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera une production de déchets inhérente à l'arrivée de nouvelles populations. Chaque immeuble possède un local déchet donnant accès sur l'extérieur et les toitures avec potagers intégreront des zones de lombricompostage pour les biodéchets des habitants. Dans le cadre de la gestion des sols pollués des terres fortement contaminées ou points chauds seront été évacuées et traitées en dans des filières adaptées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans le périmètre de protection au titre des abords d'un monument historique. Il s'inscrit dans le tissu urbain existant et sera conforme aux règles d'urbanismes spécifiquement dédiées dans le PLU-H de la Métropole de Lyon.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraîne pas de modification d'activités. Il s'insère sur une parcelle délaissée à la suite de la démolition du marché de gros (2014/2015).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de construction des îlots C1 Nord et B1 font partie de la ZAC Confluence phase 2. Plusieurs opérations encadrée par cette ZAC sont ainsi en phase chantier (A1Nord, A2 Nord, Bâtiment Porche, C1, Groupe scolaire et Crèche) ou en cours d'étude (B2, C2 nord, C2 sud, Halle Caoutchouc et ancien garage ZadigaCité) (voir la page 14 de la fiche de lot en ANNEXE 14).
Les impacts des îlots C1 Nord et B1 cumulés avec l'ensemble des composantes de la ZAC ont été intégrés dans l'étude d'impact dans laquelle des mesures d'évitement, de réduction et de compensation ont été appliquées.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Empty response area for question 6.3.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des mesures d'évitement et de réduction sont appliquées à l'échelle de la ZAC Confluence phase II et des lots C1 Nord et B1. Les enjeux principaux de ces opérations sont tous encadrés. Ils concernent :

- La pollution des sols encadrée par un plan de gestion générique réalisé pour le projet de ZAC. Et par des plans de gestions spécifiques à l'îlot C1N et au bâtiment 2 de l'îlot B1. Les attestations des îlots C1N et B1.2 (ANNEXES 8 et 9) attestent de la bonne prise en compte de cette pollution par NEXITY. Un plan de gestion sera aussi réalisé pour les autres bâtiments de l'îlot B1. Il fera l'objet d'une nouvelle attestation au dépôt du/des Permis de Construire.
- Les nuisances acoustiques prises en compte dans l'étude d'impact de la ZAC Confluence phase 2 et dans la programmation, la disposition et la construction des bâtis (ANNEXES 10 et 11) ;
- La gestion de l'eau encadrée par l'arrêté préfectoral du 24/07/2016 du dossier d'autorisation loi sur l'eau de la ZAC Confluence phase 2 et prise en compte par les projets (voir les notices de gestion des eaux pluviales en ANNEXE 12 et 13).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les îlots C1N et B1 font partie de la ZAC Confluence phase 2 qui a fait l'objet : d'une étude d'impact (29/04/2010) qui a été actualisée pour le dossier de réalisation de ZAC et suivie d'un avis de l'autorité environnementale et au CGEDD (24/04/13), d'un dossier d'autorisation loi sur l'eau approuvé le 24/07/14. L'ensemble des enjeux, impacts et mesures des îlots C1N et B1 ont donc été étudiés et sont encadrés à l'échelle de la ZAC Confluence phase II. Les principaux enjeux, à savoir la pollution des sols, les nuisances acoustiques et la gestion de l'eau, sont intégrés par les projets par des études et attestations spécifiques : conception adaptée aux nuisances routières (M7), gestions des terres polluées et attestations déposées avec les permis de construire, notices de gestion des eaux pluviales. Les enjeux des projets C1N et B1 et les impacts cumulés sont ainsi tous pris en compte à l'échelle de la ZAC et/ou des îlots et il ne semble donc pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8:2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 7 : Traduction architecturale environnementale des projets B1 et C1N ANNEXE 8 et ANNEXE 9 : Pollution des sols : Attestation site pollué B1.2 et C1N ANNEXE 10 : Étude acoustique LASA C105 ANNEXE 11 : Étude acoustique Recap -B1C1 NORD ANNEXE 12 : Notice de gestion des eaux pluviales B1 ANNEXE 13 : Notice de gestion des eaux pluviales C1N ANNEXE 14 : Fiche de lot B1_C1N ANNEXE 15 : C1N _ Notice Environnementale ANNEXE 16 : C1N _ Notice descriptive architecturale ANNEXE 17 : C1N _ Notice paysagère ANNEXE 18 : B1.02 _ Plan de masse ANNEXE 19 : B1.02 _ Notice architecturale

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LYON

le, 27/04/2022

Signature


NEXITY IR PROGRAMMES
Rhone Bourgogne Auvergne
66 Quai Charles de Gaulle
69463 LYON CEDEX 06

